

Liberté-Egalité-Fraternité

Département des Pyrénées-Orientales

Séance du CM -

Nombre de conseillers :

en exercice : 5 -cinq-

Absent : 0-zéro-

convocation : 19/09/2024

publication en une page

contrôle de légalité :

DEPOT PREFECTURE

Le vingt-quatre septembre deux mille vingt-quatre à dix-sept heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de Coustouges se sont réunis dans la salle du conseil municipal en séance publique, sous la présidence de M. Anrigo Michel, Maire de Coustouges
Étaient présents outre le Maire sus nommé
MM les conseillers municipaux et Adjoint : MIRALLES Richard, IGLESIAS Marc, GARRIGUE Michel, BECK Martine,
A été nommé secrétaire : MIRALLES Richard
Les membre du Conseil Municipal de la commune de Coustouges, formant la majorité des membres pour pouvoir valablement délibérer, sur l'objet suivant :

Approbation nouvelle Convention d'entretien de l'éclairage public avec la régie électrique de Saint Laurent de Cerdans

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'une convention d'entretien de l'éclairage public a été passée avec la régie électrique de Saint Laurent de Cerdans en 2009

Compte tenu de nouvelles contraintes réglementaires et tarifaires, la régie électrique propose une nouvelle offre : suppression de l'obligation des 8h00 d'intervention par mois en les transformant par une maintenance curative (dépannage, interventions ponctuelles pour régler un dysfonctionnement technique et remettre en état de marche l'installation) sous réserves de la disponibilité de ses deux agents d'exploitation. La Rem66260 continuera d'offrir gracieusement à la commune la pose des décorations de Noël.

Cependant, Le conseil d'administration de la régie électrique Municipale de St Laurent de Cerdans a décidé de Maintenir le coût annuel à 948 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres :

ACCEPTE la nouvelle convention d'entretien de l'éclairage public par la régie électrique de Saint Laurent de Cerdans.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer tous les documents à intervenir.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, an que dessus
Michel Anrigo, Maire de Coustouges

Les membres présents ont signé le registre des délibérations.
Copie certifiée conforme, faite en Mairie, le vingt-quatre septembre deux mille vingt-quatre

